

DOCUMENTATION TABLE MENAGE

▪ La variable CHEF :

Cette variable donne le numéro d'individu (NIND) qui a été sélectionné comme « personne de référence » dans le ménage.

Elle sert à déterminer la personne dans le ménage dont on prend l'OP (occupation principale) → OPC, et la PCS (catégorie socioprofessionnelle) → PCSC pour étudier le milieu social.

Dans un premier temps on attribue à chaque personne des variables donnant des notions de lien, couple, célibat, enfant, actif.

Les cas décrits plus loin sont déterminés grâce à ces variables.

Puis, on fait le choix de la personne de référence (PR) (Règles INSEE) :

CAS 0 : Une seule personne dans le ménage

CAS 1 : Un seul couple

PR = Conjoint masculin du couple

(on sélectionne par l'âge et l'activité pour les couples de même sexe)

CAS 2 : Plusieurs couples

PR = Conjoint masculin, actif le plus âgé ou, à défaut d'actif, le plus âgé

CAS 3 et CAS 9 : Pas de couple, ni d'enfant, donc pas de famille monoparentale

Toutes les personnes sont considérées comme des personnes isolées

PR = Personne active la plus âgée ou, à défaut d'actif, la personne la plus âgée

CAS 4 : Famille monoparentale = Assuré Principal (AP) seul adulte vit avec ses enfants

PR = Le père ou la mère des enfants

CAS 5 : Famille monoparentale = un seul parent (celui de AP) qui vit avec ses enfants

PR = le père ou la mère des enfants

CAS 6 : Equivaut à une famille monoparentale

Deux générations habitant ensemble

L'Assuré Principal a plus de 25 ans, son père (ou sa mère) est donc considéré comme personne isolée, il reste alors une seule famille : l'AP avec ses enfants

PR = Le père ou la mère des enfants

CAS 7 : Equivaut à plusieurs familles monoparentales

Deux générations habitant ensemble, l'AP a moins de 25 ans.

Alors son père (ou sa mère) est considéré comme personne isolée.

PR = Père ou mère des enfants, personne active la plus âgée ou, à défaut d'actif la personne la plus âgée

CAS 8 : Equivaut à une famille monoparentale

L'AP vit seul avec ses enfants et son frère ou sa sœur

Il reste donc une seule famille : AP avec ses enfants

PR = Le père ou la mère des enfants

CAS 10 : Ménage avec des liens autres

On garde manuellement le parent ou à défaut les adultes

PR = Priorité au père ou à la mère des enfants et,
si pas de famille personne active, la plus âgée.

▪ **Déclaration du revenu :**

L'enquêté peut déclarer de trois façons son revenu.

Il a la possibilité de répondre, pour chacune d'entre elles, en Francs ou en Euros, et par mois ou par an.

Au final, les variables dans la base sont converties en euros par mois.

- Type de déclaration :

Par défaut, on demande le détail de toutes les sources de revenu de son foyer (revenu salarié, retraite, chômage...). Celles-ci sont par la suite cumulées par ménage → REVDETAIL

Si la personne interrogée ne connaît pas, ou peu, le détail, il lui est alors proposé de donner le revenu global de son ménage. → EUM_REVTOT

Si la personne ne peut pas non plus estimer le revenu global, on lui propose alors le revenu global en classes. → TREVENUUEU

- Décision :

Quelque soit le mode de déclaration, les revenus sont convertis en classe. C'est la variable REVENU qui fait la synthèse finale.

REVENU prend la valeur de TREVENUUEU si celle-ci est valide, celle de EUM_REVTOT sinon ou encore celle de REVDETAIL.

Dans le cas exceptionnel où la valeur de REVDETAIL serait supérieure à celle de EUM_REVTOT il a été décidé de conserver cette première.

▪ **Les variables TREVUCCMU, TREVUCINSEE, TREVUCOXFORD :**

Nous avons calculé les tranches de revenu par unité de consommation en fonction de trois séries de coefficients différents :

- coefficient CMU (calcul de NBUCCMU) :

- Première personne du foyer : coef = 1
- Deuxième personne du foyer : coef = 0,5
- Troisième et quatrième personne du foyer : coef = 0,3
- Personne supplémentaire : coef=0,4

- coefficient INSEE (calcul de NBUCINSEE : échelle de l'OCDE) :

- Première personne du foyer : coef = 1
- Personne supplémentaire et si âge supérieur ou égal à 14 ans : coef = 0,5
- Personne supplémentaire et si âge inférieur à 14 ans : coef = 0,3

- coefficient OXFORD (calcul de NBUCOXFORD) :

- Première personne du foyer : coef = 1
- Personne supplémentaire et si âge supérieur ou égal à 14 ans : coef = 0,7
- Personne supplémentaire et si âge inférieur à 14 ans : coef = 0,5

▪ **Typmen :**

Ne sont considérés comme « enfant » que les enfants de moins de 25 ans.

Dans les modalités (5 ou 6) « couple avec (ou sans) enfant » il ne peut y avoir que deux adultes.